

Membres	73
Présents	49
Pouvoirs	08
Votants	57
Exprimés	57
Pour	57
Contre	-

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit mars à 18 heures 00, le conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Tulle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de l'Auzelou, avenue du Lieutenant Colonel Faro à Tulle, sous la présidence de M. Michel BREUILH, Président,

Convocation de M. Michel BREUILH en date du 21 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 73

Secrétaire de séance : M. Jérémy NOVAIS

Fonctionnement de l'assemblée régi par les termes de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 rétablissant certaines dispositions dérogatoires du CGCT visant à faciliter le fonctionnement des assemblées locales en période d'épidémie de Covid 19

Etaient présents :

Mesdames Christelle BIDAULT, Joëlle BLOYER, Emilie BOUCHETEIL, Christèle COURSAT, Betty DESSINE, Christine DESARMENIEN, Nicole EYROLLES, Marie-Christine FAURE, Ana Maria FERREIRA, Yvette FOURNIER, Fabienne LATOUR, Christiane MAGRY-JOSPIN, Catherine MONS, Muriel REBUFFEL, Sophie ROY, Irène SERVIÈRES, Stéphanie VALLEE

Messieurs Dominique ALBARET, Marcel AUBOIROUX, Marc BACHELLERIE, Eric BELLOUIN, Patrick BORDAS, Jean-Jacques BOSSOUTROT, Michel BREUILH, Pascal CAVITTE, Alain CHASTRE, Roger CHASSAGNARD, Ubald CHENOU, Bernard COMBES, Alain DELAGE, Francis DEVEIX, Christian DUMOND, Xavier DURAND, Bruno FLEURY, Pascal FOUCHÉ, Henri JAMMOT, Bernard JAUVION, Jean-François LABBAT, Patrick LERESTEUX, Hervé LONGY, Fabrice MARTHON, Florent MOUSSOUR, Daniel RINGENBACH, Marc ROUGERIE, Bernard SALLES, Jacques SPINDLER, Gérard TOURNEIX
Mme Audrey COURTOIS suppléante de M. Pierre-Marie CAPY
M. Thierry DUBOIS suppléant de Mme Béatrice GORON

Avaient donné pouvoir :

Mme Annie CUEILLE à Mme Betty DESSINE
Mme Martine DUPIN de BEYSSAT à M. Xavier DURAND
Mme Sandy LACROIX à M. Bernard COMBES
Mme Stéphanie PERRIER à M. Fabrice MARTHON
Mme Marie-Amélie RIVIERE à M. Bernard JAUVION
M. Pierre COULOUMY à Mme Betty DESSINE
M. Jean-Jacques LAUGA à M. Xavier DURAND
M. Jean MOUZAT à M. Michel BREUILH

Etaient absents :

Mmes Anne BOUYER, Odile BOUYOUX, Sylvie CHRISTOPHE, Valérie DUMAS, Josette VERDEYME, MM. Michel BOUYOU, Raphaël CHAUMEIL, Francis DEVEIX, Marc GERAUDIE, Serge HEBRARD, Grégory HUGUE, Christian MADELRIEUX, Alain PENOT, Jean-Pierre PEUCH, Jean-François ROCHE, Jean-François SALLES

Objet : 1.7- Versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe « parking médiathèque »

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget principal 2022,

Vu le budget annexe parking 2022,

Considérant que les recettes du budget annexe parking n'étant pas suffisantes pour couvrir les dépenses il est possible d'abonder ce budget par une subvention d'équilibre du budget

Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le

SLO

ID : 019-241927201-20220328-DCC220328_1_7-DE

principal car ce budget annexe remplit une mission de service public en raison de la gratuité de 2 heures de stationnement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1°) Approuve le versement d'une subvention de 40 000 € du budget principal 2022 au budget annexe « parking médiathèque » 2022 permettant d'équilibrer ce dernier au moins sur les deux prochains exercices.

Fait et délibéré le 28 mars 2022

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,



Michel BREUILH

Certifié exécutoire compte-tenu
de la transmission en Préfecture **31 MARS 2022**
et de la publication/affichage le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, via une requête envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr